



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 10110

Texte de la question

M. Yves Deniaud attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France afin qu'une decision soit prise dans les meilleurs delais sur ce sujet. Il avait annonce, qu'apres le rapport qui serait remis le 15 octobre 1993, des decisions seraient prises a ce sujet. Or, les etablissements publics EDF-GDF poursuivent actuellement leur developpement dans le domaine de la diversification, ainsi : le conseil d'administration de GDF a cree le 9 septembre dernier, sans tenir compte de la reflexion en cours, une nouvelle direction relative a la diversification ; SCF, dirige, en particulier, par des collaborateurs d'EDF poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics, en application des principes de base de la concurrence. Il lui demande quelles conclusions ont ete tirees du rapport en cause, et qu'une decision rapide soit prise afin qu'aucun comportement particulier des etablissements ne vienne aggraver les difficultes rencontrees par les entreprises du batiment.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree au printemps 1993 sur la politique de diversification d'Electricite de France et de Gaz de France, et le ministre a demande a son inspection generale de l'industrie et du commerce un rapport, qui lui a ete remis en novembre 1993. Apres examen interministeriel de ce rapport, le Gouvernement a retenu plusieurs dispositions sur lesquelles il consulte actuellement les organisations professionnelles les plus concernees : Confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment (CAPEB), Conseil national de l'equipement electrique (CNEE), Federation nationale du batiment (FNB), Federation nationale des travaux publics (FNTP). Il consulte egalement le Conseil superieur de l'electricite et du gaz, preside par le depute Pierre Micaux, et les etablissements publics EDF et GDF eux-memes. A l'issue de cette consultation, fixee a la fin du mois de janvier 1994, le Gouvernement retiendra les dispositions definitives de politique publique relatives a la diversification des etablissements publics EDF et GDF.

Données clés

Auteur : [M. Deniaud Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10110

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 193

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 797